



À VOIR SUR VOTRE CHEMIN

La Bazoche-Gouët

Bazoche, du latin basilica, est synonyme d'église. Le nom Gouët qui lui est associé vient de la famille des Gouët, turbulents féodaux qui unifièrent le Perche-Gouët au XIème siècle. La Bazoche en était l'une des 5 baronnies.

Du château et des fossés qui entouraient la ville, il ne reste plus rien. Mais l'église Saint-Jean-Baptiste témoigne de l'importance de la paroisse.

Le parc naturel régional du Perche

La Bazoche-Gouët est l'une des communes du parc naturel régional du Perche. L'un des 45 parcs naturels régionaux de France, le PNR du Perche est né en 1998, reconnaissance des richesses de la région et de la nécessité de sa préservation. En associant le développement local et la préservation du patrimoine, le Parc favorise une dynamique pour valoriser les atouts du Perche, avec ses habitants, dans un projet de développement durable et de territoire.

Pour la protection et la mise en valeur de ce patrimoine remarquable, le Parc mène de front plusieurs missions :

- Faire des patrimoines du Perche des atouts pour aujourd'hui et les générations futures
- Faire de l'investissement environnemental le moteur du projet de développement durable pour le Perche
- Agir dans la cohérence pour préparer l'avenir avec les habitants et les acteurs du Perche.



Balisage VTT en marron
Départ et arrivée
à la Bazoche-Gouët



Le circuit est balisé dans un seul sens, choisi en fonction de l'intérêt et des difficultés de l'itinéraire.
Le temps de parcours est calculé pour une vitesse de 8 à 10 km / heure.



ACCÈS

Autoroute A 11 « L'Océane », sortie Brou / Nogent-le-Rotrou (13 km)
RN 10 Chartres, D 921 Brou, D 13



HÉBERGEMENT/RESTAURATION



Meublés de tourisme à La Bazoche-Gouët et dans les environs
Hôtel à Brou
Camping à La Bazoche-Gouët
Restaurants et Ravitaillement à La Bazoche-Gouët



CHARTRE DU RANDONNEUR VTT

Ce circuit VTT emprunte des chemins et des sentiers ruraux du domaine public fréquentés par tous types de randonneurs. À ce titre, nous vous invitons à suivre les conseils suivants :

- En toute occasion, maîtriser sa vitesse et avertir de son arrivée dans les zones sans visibilité.
- Céder le passage aux autres randonneurs, ralentir à leur approche, les dépasser avec précaution.
- Respecter la nature et la propriété privée.
- Ne pas abandonner vos déchets.
- Éviter de fréquenter les circuits en période de chasse.
- Être prudent aux croisements routiers.
- Refermer les barrières et remettre des fils de clôture après votre passage.
- Ne pas partir en randonnée sans avoir avec soi un nécessaire pour réparer une crevaison, une gourde d'eau, quelques aliments énergétiques et un peu d'argent.
- Il est recommandé de porter un casque.

INFORMATIONS

Comité Départemental du Tourisme - 02 37 84 01 00

www.tourisme28.com

infos@tourisme28.com

Syndicat d'Initiative à La Bazoche-gouët - 02 37 49 23 45

sibazoche-gouet@wanadoo.fr

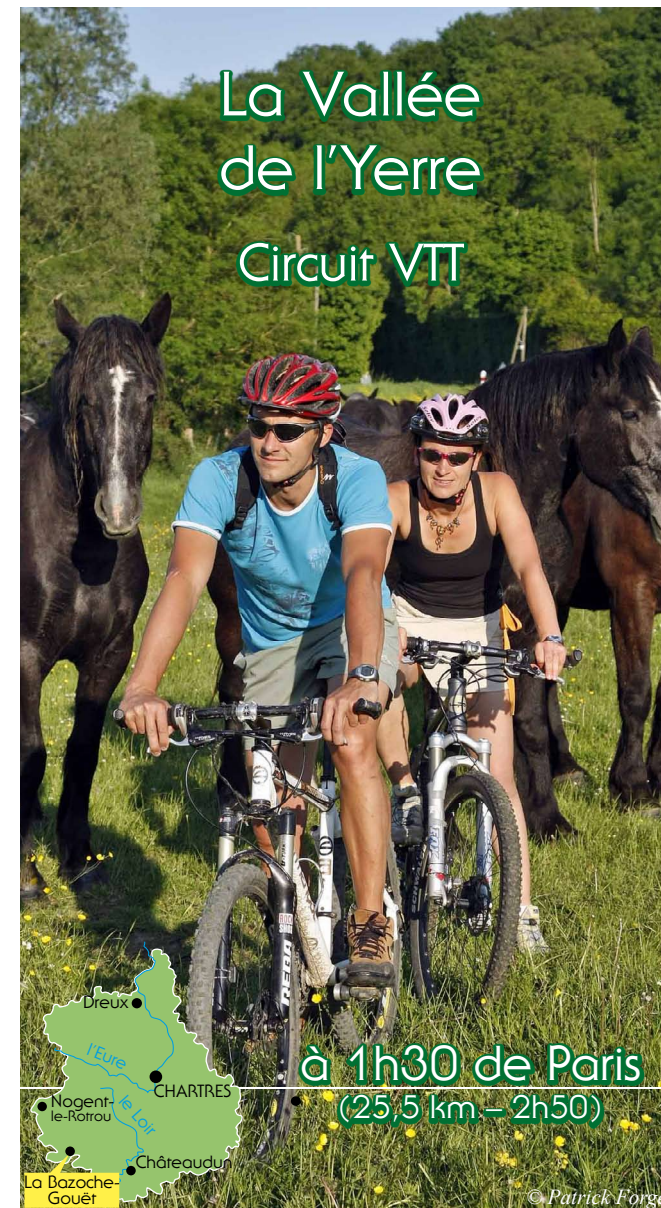
Office de Tourisme de Brou - 02 37 47 01 12

otsi.brou.28@wanadoo.fr

LA BAZOCHE-GOUËT
Parc naturel du Perche



Eure & Loir
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME



Départ : Place de la Mairie à La Bazoche-Gouët

En haut de la place à gauche, prendre la rue des Fossés jusqu'au cimetière, puis à droite et à gauche (rue des Roses). À la fourche, continuer par la petite route à gauche et passer les Maisons Rouges.

1,4 km : Au calvaire, prendre à gauche le chemin de la Pinçonnière. À 300 m, **faire attention** en franchissant une chicane de passage.

2 km : Passer le gué, traverser la D 338, et prendre presque en face le chemin de Beauregard.

2,7 km : Traverser la D 927 et continuer en face par le chemin du camping. Au bout, tourner à droite et longer l'Yerre en hauteur. Au bout du chemin, tourner à gauche sur la petite route, laisser la Borde Baron sur votre gauche et prendre le prochain chemin à gauche. Au bout, tourner à droite, puis à gauche sur la petite route.

5,8 km : Traverser la D 131 et prendre le chemin des Coujartières. Passer le hameau de la Massugère, puis prendre à gauche le premier chemin.

7,9 km : À Fougeuil, tourner à droite sur la D 338, puis à gauche à la sortie du hameau. Continuer le chemin de droite jusqu'aux Petites Thionnières et rejoindre la D 338 que l'on emprunte à gauche.

10,4 km : Aux Bidaudières, prendre à gauche sur la D 921, et à 50 m dans le chemin à gauche. Continuer toujours tout droit, puis tourner à gauche sur la petite route qui passe la Brosse Feuillue et la Basillardière. Laisser le Petit et le Grand Haut Bois et continuer par le chemin en face. Au Grand Mellanville, continuer la petite route.

15 km : À la Franchetière, tourner à droite et rejoindre la D 927.

15,7 km : Prendre à droite la D 927 (**prudence**) sur 250 m et passer devant le château des Lignières. Tourner à gauche sur la petite route, puis à 500 m à droite (maisonnette).

17,4 km : Au carrefour de la Haie Neuve, prendre à droite. Ce chemin est emprunté dans les deux sens sur 650 m pour effectuer une boucle. Passer la Hallonnière et tourner à gauche au carrefour suivant.

19,3 km : Tourner à gauche et suivre la D 30 sur 800 m. Prendre à gauche vers la Cendrière. Au carrefour suivant, tourner à gauche et emprunter le même itinéraire qu'à l'aller à droite. Continuer la route à droite et passer à proximité du Bois Blandin.

23,1 km : Au carrefour, continuer tout droit. La route devient ensuite un chemin.

24,7 km : Tourner à gauche sur la D 131 sur 25 m, puis à droite sur un sentier qui conduit au centre ville.

25,5 km : Arrivée à la place de la mairie.

